

Habilitation Electrique B1 B2 BR BC Formation Initiale

L'Article R4544-9 du Code du Travail rend obligatoire l'habilitation des travailleurs qui effectuent des opérations sur ou au voisinage d'installations électriques en exploitation ou en construction. Les **opérations d'ordre électrique** réalisées sur les installations électriques doivent être confiées à des personnes qualifiées, formées et habilitées. La personne qui habilite est celle qui a autorité sur le travailleur à qui elle confie une tâche présentant un risque d'origine électrique, en respectant les dispositions prévues dans la Norme NFC 18-510.

Durée : 21.00 heures (3 jours)

Profils des stagiaires

- Formation destinée au **personnel électricien** devant réaliser des travaux, des interventions et des consignations sur des installations électriques
BT : électriciens d'équipement, chefs d'équipe et techniciens d'équipement en électricité, électriciens et techniciens de maintenance ...
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap
- Référent Pédagogique & Handicap de l'Organisme : Frédéric GAUDIN - Tel : 0692 91 09 50 - Mail : info@star-aid.fr

Prérequis : Avoir des compétences techniques en électricité

Objectifs pédagogiques

- Accomplir en sécurité les tâches spécifiées sur le titre d'habilitation délivré par l'employeur et appliquer les prescriptions de sécurité selon la norme NFC 18.510
- Identifier les dangers liés au courant électrique.
- Connaître les dangers de l'électricité et analyser le risque électrique
- Réaliser en sécurité des opérations simples et des manœuvres d'ordre électrique dans un environnement présentant des risques électriques.

Contenu de la formation

THEORIE :

- L'évaluation des risques
- Les dangers de l'électricité
- Les appareillages en Basse Tension
- Les limites, zones et opérations liées
- Les équipements de protection
- Les rôles et titres d'habilitations
- Procédure et déroulement des travaux hors tension
- Procédure et déroulement des interventions
- Les opérations spécifiques de manœuvres, mesurages, vérifications et essais
- La procédure en cas d'accident électrique
- La procédure en cas d'incendie électrique
- Le chargé de travaux et le chargé de consignation : rôle et opérations
- Le chargé d'interventions générales : rôle et opérations

PRATIQUE :

- Travaux pratiques sur des installations, des équipements pédagogiques.

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formateur titulaire de l'Attestation de Formation de Formateur "Habilitation Electrique" valide

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques, études de cas concrets et mises en situation
- Remise d'un livret synthétisant les points clés vus en formation

Dispositif de suivi de l'exécution et de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuille de présence
- Test d'évaluation individuelle des acquis, conformément à la Norme NFC 18-510
- Délivrance d'une attestation de formation avec mention des acquis
- Délivrance d'un avis après formation avec mention de l'avis favorable ou défavorable à l'habilitation
- Questionnaire de satisfaction à chaud